

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 mai 2024

Présents : GOIZET Henri , BONNET Angèle, DUPIN André, FOURGEAUD Sébastien, FRICAUD Jean Luc ,GROS Corine, .OZANE Jean François.,VILLEMUR Daniel.

- **Absents excusés :** . LACOSTE Frédéric (pouvoir à Corine GROS), DOMINGUEZ Jean José, LOUBET Marie José.
- Secrétaire de séance : DUPIN André

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 12 avril 2024

Ordre du jour

Mr le Maire demande au Conseil de bien vouloir prendre en considération rer un point ne figurant pas à l'ordre du jour (appel de fonds PPRT Antargaz) comme exposé ci -après

DELIBERATIONS

1.Adoption du PV de la séance du 12 avril 2024

Le Procès verbal de la séance du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2.Prise de compétence de la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat.

Mr le Maire informe le Conseil de la prise de compétence de la Communauté CGS pour l'étude d'un projet de redynamisation des Thermes de Salies du Salat.

« Etudes et travaux de création d'un nouvel Etablissement Thermal à Salies du Salat y compris la mise en œuvre des travaux de forage et de raccordement en eau thermale..

Les Communes sont invitées à délibérer en ce sens pour confirmer la prise de compétence.

Le Conseil approuve cette démarche à l'unanimité des membres présents.

3 .PPRT Appel de fonds.

Faisant suite à la délibération prise lors du Conseil Municipal du 12 avril 2024 relative au choix de l'entreprise à retenir pour la démolition de la maison Grezis (bât 18 du PPRT section AD n°200),Mr le Maire rappelle que le Conseil a fait le choix de l'entreprise STTL pour un montant de 92 400.00 € TTC.

Par conséquent il demande au Conseil de l'autoriser à procéder à l'appel de fonds correspondant auprès des contributeurs suivant la répartition fixée par le PPRT soit :

Etat 30 800.00€

Sté Antargaz 30 800.00€

Commune de Boussens 12 621.84€

Com. Com cœur de Garonne 14 232.68€

Département 2 602.60€

Région 1 342.88€ .